



PORTAIL FAMILLE



Madame, Monsieur,

Comme évoqué dans la note « informations aux familles » du 26 juin 2018, je vous communique les décisions votées en Conseil Municipal, le 3 juillet 2018, relatives au fonctionnement du Portail « Famille » :

Le service d'inscription et de paiement par internet est mis en place à la rentrée scolaire 2018/2019 via le portail « Famille ». En se connectant, les familles accèdent à leur calendrier et cochent les jours où l'enfant participe aux services périscolaires.

Les délais de réservation sont de 96 heures avant la date souhaitée.

Les raisons d'annulations CANTINE / GARDERIE :

Il est possible d'annuler une (ou plusieurs) inscriptions en respectant les mêmes délais (96 heures), cela crédite le compte du portail « Famille » d'autant de repas ou de garderie annulés.

En cas d'annulation hors délai :

Maladie	<input checked="" type="checkbox"/> Remboursement sur justificatif
Absence de l'enseignant	<input checked="" type="checkbox"/> Remboursement
Grève	<input checked="" type="checkbox"/> Remboursement
Absence de l'enfant non justifiée	PAS DE REMBOURSEMENT

Les Tarifs :

En cas d'inscription hors délai : Les inscriptions seront impossibles via le portail « Famille », les parents devront donc se rendre en mairie pour inscrire leur enfant à la cantine et/ou la garderie.

↳ **Le repas sera facturé au tarif exceptionnel de 5 €**

↳ **Le service garderie sera quant à lui facturé 1 € supplémentaire**

CANTINE	3.70 €	5.00 € en cas de majoration
GARDERIE matin/soir <i>Quotient CAF < 800 €</i>	0.95 €	1.95 € en cas de majoration
GARDERIE matin/soir <i>Quotient CAF > 801 €</i>	1.00 €	2.00 € en cas de majoration
GARDERIE matin/soir <i>Non ressortissant CAF</i>	1.10 €	2.10 € en cas de majoration
CANTINE ENSEIGNANTS	4.90 €	6.20 € en cas de majoration
CANTINE PERSONNEL COMMUNAL	2.00 €	3.30 € en cas de majoration

Les enfants faisant l'objet d'un PAI et devant apporter leur panier repas s'acquitteront de **1.00 € (montant correspondant au tarif garderie).**

Les modes de paiement proposés aux familles sont les suivants :

- ♦ **Numéraires** : à déposer directement au service de la régie en Mairie lors de la réservation
- ♦ **Chèques bancaires** : à déposer directement au service de la régie en Mairie lors de la réservation
- ♦ **Cartes bancaires (TIPI)** : via le portail « Famille ». Au moment du paiement, les parents sont redirigés vers le **site de paiement sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques : tipi.budget.gouv.fr**
- ♦ **Crédit** : si une famille a déjà payé des réservations et que celles-ci ont été remboursées (selon les conditions prédéfinies), un crédit sera alors disponible dans leur espace du portail « Famille »



- Les tickets de cantine et garderie restants à la charge de la famille sont toujours valables à la rentrée de septembre 2018 et pourront être restitués. Les familles devront inscrire leur enfant **directement en mairie avec leurs tickets restants**. La restitution des tickets sera acceptée **seulement jusqu'aux vacances de la Toussaint 2018**.
- Un identifiant et un mot de passe, indispensables pour accéder à votre espace personnel et sécurisé, seront adressés aux familles **par courrier et par mail à la mi-août 2018**.
- Le portail « Famille » permettra aux familles d'éditer, en début de mois, les factures du mois précédent, qui concernent la restauration scolaire ainsi que le service garderie.
- L'adresse mail periscolaire@connaux.fr a été créée afin de faciliter les échanges entre les services de la Mairie et les familles.

Le Maire,
JC. TICHADOU



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'C' followed by a long horizontal stroke.